

A Mondor on met les bébés à la rue

Les crèches hospitalières ont désormais l'obligation d'ouvrir leur accueil sur l'extérieur à cause du conventionnement passé avec la CAF (Caisse d'Allocation Familiale), nouveau gestionnaire des crèches AP-HP. Afin que la crèche « Arc en Ciel » de l'hôpital Henri Mondor obtienne un agrément PMI (Protection Maternelle et Infantile), la CAF finance une partie des travaux de remises aux normes de ces locaux.

Durant toute la durée des travaux de mises aux normes, dix-huit mois minimum (juin 2016 à décembre 2017), ce sont près de **cinquante berceaux qui sont temporairement fermés.**

C'est durant la commission d'attribution des places en crèches de mars dernier que la nouvelle a été annoncée. Seule une dizaine de places a été attribuée lors de cette séance. Certains parents ne se verront attribuer une place qu'en septembre alors qu'ils reprennent le travail en mars.

C'est en tout une quarantaine de bébés qui se retrouve « **sur le carreau** » **du jour au lendemain sans qu'aucune alternative ne soit proposée aux parents.** Ils doivent dans l'urgence trouver eux-mêmes une solution. On connaît la difficulté que rencontre le personnel hospitalier à trouver un mode de garde en raison de nos horaires particuliers (horaires variables, travail de nuit, de week-end, les jours fériés, 12h...).

La direction n'a rien anticipé, elle se moque complètement de nos conditions de travail et manque singulièrement d'idée pour pallier à ce besoin. Si elle nous avait soumis le problème, ne nous avait pas mis devant le fait accompli, nous aurions pu lui suggérer :

- de se tourner vers la ville où se situe l'établissement ainsi que vers ses villes voisines afin que chacune puisse attribuer quelques places aux agents qui auraient dû bénéficier des services de la crèche pour leur enfant
- de louer des locaux préfabriqués adaptés à l'accueil d'enfants de crèche comme le font certaines collectivités ou demander aux municipalités d'héberger une partie de la crèche dans des locaux, compatibles à l'accueil de jeunes enfants, mis à notre disposition.

Une fois encore, la direction de notre établissement méprise ses agents : le travail doit être fait, peut lui importe que nos conditions soient exécrables, le but étant de faire travailler plus en coûtant moins et surtout dans un désintérêt total de nos conditions de travail et un désengagement absolu concernant les conventions sociales.

SUD Santé demande qu'un mode de garde transitoire soit très rapidement mis en place durant toute la durée des travaux à la crèche « Arc en Ciel ».

Créteil, jeudi 21 avril 2016

contacts

Sylvie RICHETON
Blandine HERY
David JACQUELIN

Sociale ? Politique sociale ? Est-ce que j'ai une gueule de politique sociale ?

La politique sociale de la directrice Orio, directrice du groupe hospitalier Mondor, est au point mort, pire elle recule. Pour s'en convaincre il suffit de faire un point sur l'accueil des enfants du personnel (crèche, centre de loisirs) et sur les logements « dits » sociaux.

Centre de Loisirs

Le centre de loisirs de Mondor a été transféré sur Albert Chenevier en septembre dernier avec au passage une perte de 40 places. Deux envahissements d'instances par des parents en colère ainsi qu'une pétition, au succès incontestable, n'ont absolument pas ému une direction insensible aux conditions d'accueil des enfants du personnel.

Pour les parents déposant leurs enfants au centre de loisirs de Chenevier dès l'ouverture à 6h45 et devant venir travailler sur Mondor, impossible d'arriver à l'heure.

Mais qui s'en souci ? Pas notre direction !

Crèche

1^{er} avril 2015, l'AP-HP signe une convention avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF). Ceci afin de faire bénéficier à l'AP-HP de subventions de la branche famille de la sécurité sociale. En échange les tarifs des crèches devaient s'aligner progressivement sur les tarifs pratiqués dans les crèches de ville.

Résultat, il est aujourd'hui constaté de grandes différences entre les simulations tarifaires, réalisées lors de la signature du nouveau contrat entre les parents et la crèche d'accueil,

et la réalité. Nous avons constaté une augmentation des tarifs comprise entre 20 et 45% (selon les situations familiales et le nombre d'enfants pris en charge). Il a pourtant été mis en place un CESU rénové (Chèque Emploi Service Universel), compensant partiellement l'augmentation des tarifs CAF, bizarrement seul une partie des parents l'on touché. Pourquoi ? Comment ? Sans doute auront nous un jour la réponse...

Merci M. Hirsch ! Encore une preuve de votre interprétation très particulière du mot « social » et de vos mensonges incessants.

Logement

Septembre 2015, Martin Hirsch annonce partout que : « L'AP-HP reprend la main sur son parc privé de logements », info largement reprise dans les médias. La réalité est toute autre, les offres de logements à l'AP-HP se réduisent comme peau de chagrin et ne sont pas nécessairement attribuées aux plus nécessiteux (exemple : un CDD, fils d'un chef de service lui même logé sur Mondor, ayant pu bénéficier pendant plusieurs mois d'un logement...).

Avant de vouloir récupérer des logements AP-HP occupés par des personnes ne travaillant pas dans notre institution, commençons par conserver ceux qui existent.

Sur Henri Mondor , c'est déjà une quinzaine de logements qui ont été transformé en bureaux **et ce n'est pas fini !!**